RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AURIVA-Elevage
[redacted]

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025

Le vingt mai deux-mille-vingt-cinq à seize heures, les délégués de l'Assemblée Générale Ordinaire d'AURIVA-Elevage se sont réunis sur convocation du Président, Jean-Luc BAZAILLACQ.

Etaient présents et avaient reçu pouvoir :

. Associés Coopérateurs

- SOGEN (64)

M. BAZAILLACQ Jean-Luc	porteur de	9	voix
M. MAGNOAC Patrick	porteur de	9	voix
M. CAMINO Manuel	porteur de	8	voix
TOTAL :		**26**	**voix enregistrées**

- XR REPRO (69)

Mme GARNIER Virginie	porteur de	8	voix
M. DELAIR Philippe	porteur de	8	voix
Mme MARTIN Géraldine	porteur de	6	voix
M. RONZON Franck	porteur de	6	voix
Mme POULET Marie-Hélène	porteur de	4	voix
M. VIALLARD Pierre	porteur de	4	voix
TOTAL :		**36**	**voix enregistrées**

- EDS (74)

M. HUG Frédéric	porteur de	7	voix
M. CHAMBEL Frédéric	porteur de	7	voix
M. FRISON Didier	porteur de	6	voix
M. VAGNON Alain	porteur de	6	voix
TOTAL :		**26**	**voix enregistrées**

- CIAM (82)

M. BOUBY André	porteur de	2	voix
TOTAL :		**2**	**voix enregistrées**

- COOPELSO (81)

M. FABRE Philippe	porteur de	24	voix
M. BOYER Aurélia	porteur de	1	voix

JLB VG
DG AB

M. BAUDY Frédéric porteur de 1 voix
M. BOUTONNIER Olivier porteur de 1 voix

TOTAL : 27 voix enregistrées

- INNOVAL

M. GUIGUIAN Patrice a donné pouvoir à
M. Jean-Luc BAZAILLACQ porteur de 3 voix

TOTAL : 3 voix enregistrées

Total des voix des Associés Coopérateurs AURIZON GLOBAL + PROGRAMMES :

120 voix

- SETEF

M. BAZAILLACQ Jean-Luc porteur de 1 voix

TOTAL : 1 voix enregistrée

Total des voix de l'Associé coopérateur AURIZON DISTRIBUTEUR : 1 voix

- ANECA

Mme VIMAL DU MONTEIL Anna a donné pouvoir à
M. BAZAILLACQ Jean-Luc porteur de 1 voix

TOTAL : 1 voix enregistrée

- OVITEST

M. STOUFF Antoine a donné pouvoir à
M. BAZAILLACQ Jean-Luc porteur de 1 voix

TOTAL : 1 voix enregistrée

- OS ROMANE

M. MONY Hubert a donné pouvoir à
M. Jean-Luc BAZAILLACQ porteur de 1 voix

TOTAL : **1 voix enregistrée**

- CAPGENES

M. BAUDY Frédéric porteur de 1 voix

TOTAL : **1 voix enregistrée**

AB VG

DS SLB

- CHAROLAIS UNIVERS

M. GIRARD Nicolas a donné pouvoir à
M. Philippe DELAIR — porteur de 1 voix

1 voix enregistrée

- OS RAR

M. CHAMBEL Frédéric — porteur de 1 voix

TOTAL : 1 voix enregistrée

Total des voix des Associés Coopérateurs AURIZON SERVICES : 6 voix

. Associé Non Coopérateur :

- M. MAGNOAC Patrick — porteur de 1 voix

TOTAL : 1 voix enregistrée

Total voix associés Non Coopérateur enregistrée : 1 voix

Le total des voix enregistrées pour l'Assemblée Générale Ordinaire est donc de 128 voix.

Assistaient également :

M. BISTUER Frédéric, Commissaire aux Comptes
Mme CASTAGNÉ Sylvie, Commissaire aux Comptes

Ainsi que :

M. BOICHON Denis, Directeur Général d'AURIVA-Elevage
M. PANIS Patrice, Directeur de SOGEN
Mme QUERCY Christelle, Secrétaire Administrative de la CIAM
Mme COULON Véronique, Responsable Administrative et Financière
Mme CARME Noémie, Responsable Communication
M. IZARD Ludovic, Responsable pôle Viande
M. LAMAIX Bruno, Responsable Marketing et Commercial
M. SALESSES Rémi, Responsable pôle R&D
Mme NGUYEN Magalie, Assistante de Direction
Mme BREHERET Marielle, Directrice SYNETICS Export
M. VIALA Pascal, Responsable Arsoé Soual
M. GEORGE-BATIER Cédric, Directeur OS RAR
M. MALABIRADE Bernard, Représentant AURIVA-Elevage auprès d'ELIANCE
M. CABROL Cyril, Directeur ELIANCE
M. MAGINET Nicolas, Représentant du Personnel
Mme DUMONT Fabienne, Représentante du Personnel

JLB VG
AG

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, **le Président BAZAILLACQ** a ensuite rappelé **l'ordre du jour** de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Présentation du rapport d'activité
2. Présentation du Bilan et du Compte de résultat au 30/09/2024
3. Lecture du Rapport de gestion
4. Rapports du Commissaire aux Comptes
5. Lecture du rapport du Conseil d'Administration aux associés
6. Discussion
7. Approbation s'il y a lieu des apports du Conseil d'Administration et Commissaire aux comptes, rapport de gestion, Bilan et Compte de résultat
8. Affectation du résultat de l'exercice 2023/2024
9. Quitus aux Administrateurs
10. Elections des administrateurs - associés coopérateurs renouvelables : SOGEN – XR REPRO
11. Constatation de la variation du capital social
12. Fixation de l'allocation globale d'indemnité compensatrice du temps passé par les Administrateurs
13. Fixation du budget nécessaire aux formations des Administrateurs
14. Approbation des conventions réglementées

Le Président BAZAILLACQ constate que le quorum (1/3 des voix) est atteint puisque 128 voix ont été enregistrées sur les 159 convoquées et rappelle le contenu de l'article 38 des statuts AURIVA-Elevage : *« Aucune coopérative ou Union ne peut détenir au sein de l'Assemblée Générale un nombre de voix supérieur à 2/5 des voix présentes ou représentées »*.

Il constate qu'aucune coopérative ou Union ne dépasse ce maximum (52 voix) et qu'il n'y a donc pas lieu de limiter le nombre de voix des sociétaires lors du vote de la présente Assemblée Générale.

Le Président BAZAILLACQ procède ensuite à la constitution du bureau de l'Assemblée Générale :

- Président : Jean-Luc BAZAILLACQ
- Scrutateurs : Virginie GARNIER et Aurélia BOYER
- Secrétaire : Denis BOICHON

Le Président BAZAILLACQ laisse ensuite la parole à **Denis BOICHON** pour présenter le rapport d'activité.

1. Présentation du rapport d'activité

Chaque participant reçoit un rapport complet d'activité (joint en annexe) et **Denis BOICHON** fait une présentation détaillée de l'activité, il rappelle notamment les temps forts de l'exercice.

2.3 Présentation du Bilan et du Compte de résultat au 30/09/2024 et lecture du Rapport de gestion

Véronique COULON prend la parole pour présenter les comptes de l'exercice, le bilan et le compte de résultat en se référant aux documents complets annexés au présent compte-rendu.

4. Rapports du Commissaire aux Comptes

Le Président BAZAILLACQ donne la parole à **Monsieur BISTUER**, Commissaire aux comptes, qui rend compte de sa mission et présente :

- Le rapport général sur l'exercice 2023/2024
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées

Ces 2 rapports figurent en annexe au présent compte rendu.

VC JLB AB

5. Lecture du rapport du Conseil d'Administration aux associés

Le Président BAZAILLACQ donne lecture du rapport qui a été adressé aux présents et est annexé au compte-rendu.

6. Discussion

À la suite de ces différentes prises de parole, **le Président BAZAILLACQ** donne lecture du rapport moral, puis il propose aux membres de l'Assemblée Générale de passer aux votes des résolutions qui comprennent les points n° 7 à 10 de l'ordre du jour.

1ERE RESOLUTION : APPROBATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2024, comportant la présentation des comptes, le rapport d'activité et le rapport moral, ainsi que du rapport général du Commissaire aux Comptes,

approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024, laissant apparaître le résultat suivant :

BENEFICE réalisé sur les « OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ASSOCIES NON COOPERATEURS », d'un montant de : **1 000.00 €**

BENEFICE réalisé sur les « OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ASSOCIES COOPERATEURS », d'un montant de **853 308.34€**

Faisant apparaître un RESULTAT NET COMPTABLE de **854 308.34 €**

ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2EME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L 524-2-1 du Code Rural, et sur proposition du Conseil d'administration,

DECIDE EN CONSEQUENCE, D'AFFECTER LE RESULTAT, soit la somme de 854 308.34 € dans les conditions qui suivent :

- Sur le compte réserves indisponibles opérations TNA, à concurrence de : 1 000.00 euros
- Imputation sur le compte réserve légale, à concurrence de : 85 330. 83 euros
- Imputation sur le compte autres réserves, à concurrence de : 767 977.51 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de l'Union seraient de 21 211 041 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3EME RESOLUTION : DISTRIBUTION DE DIVIDENDES REÇUS AU TITRE DES PARTICIPATIONS

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L 524-2-1 du Code Rural, et sur proposition du Conseil d'administration,

DECIDE qu'il n'est procédé à aucune redistribution des dividendes qui auraient pu être perçus par AURIVA dans le cadre des participations qu'elle détient conformément aux dispositions de l'article L 523-5 du Code Rural.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4EME RESOLUTION : RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions conclues entre AURIVA et un ou des administrateurs,

DECLARE approuver ledit rapport

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5EME RESOLUTION : QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

DONNE QUITUS aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

6EME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES ASSOCIES COOPERATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que :

- le mandat d'administrateur représentant les associés coopérateurs détenu par SOGEN et XR REPRO
- seul deux postes sont à pourvoir,
- aucune autre candidature ne s'est fait connaitre,

DECIDE de renouveler le mandat d'administrateur représentant les associés coopérateurs de SOGEN et XR REPRO pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

Les représentants des personnes morales ainsi renouvelées déclarent accepter ces fonctions d'administrateurs.

Les représentants des personnes morales ainsi renouvelées déclarent accepter ces fonctions d'administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

7EME RESOLUTION : VARIATION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le montant du capital social de AURIVA s'élève au 30 septembre 2024 à la somme de 3 201 120 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SLB DG VG AB

8EME RESOLUTION : ALLOCATION GLOBALE POUR L'INDEMNISATION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article 30 des statuts,

décide d'attribuer aux administrateurs une indemnité compensatrice de l'activité consacrée à l'administration de AURIVA. Le montant de l'allocation globale allouée à cet effet aux membres du Conseil d'administration pourra atteindre 80 000 € pour l'exercice allant du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9EME RESOLUTION : BUDGET FORMATION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le budget nécessaire à la formation des administrateurs à 8 000€ pour l'exercice allant du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

10EME RESOLUTION : POUVOIRS

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration, avec possibilité pour ce dernier de se faire substituer par toute personne de son choix, pour effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt et de façon plus générale toutes autres formalités qu'impliqueraient les présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00.

Les Scrutateurs,

[redacted]

Le Président,
Jean-Luc BAZAILLACQ

[redacted]

Le Secrétaire,
Denis BOICHON

[redacted]